

Assemblée publique de consultation – 13 mars 2017 à 19 h**Premier projet de règlement REG-362-01**

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro REG-362-01 modifiant le règlement de zonage REG-362 de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement numéro REG-362-01 intitulé « **REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLES AUX ZONES Ps-427 et Pn-435** ».

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. c. A-19.1), ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi le 13 mars 2017 à 19 h**, dans la salle du conseil située au 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Brossard, au 2001, boulevard de Rome.

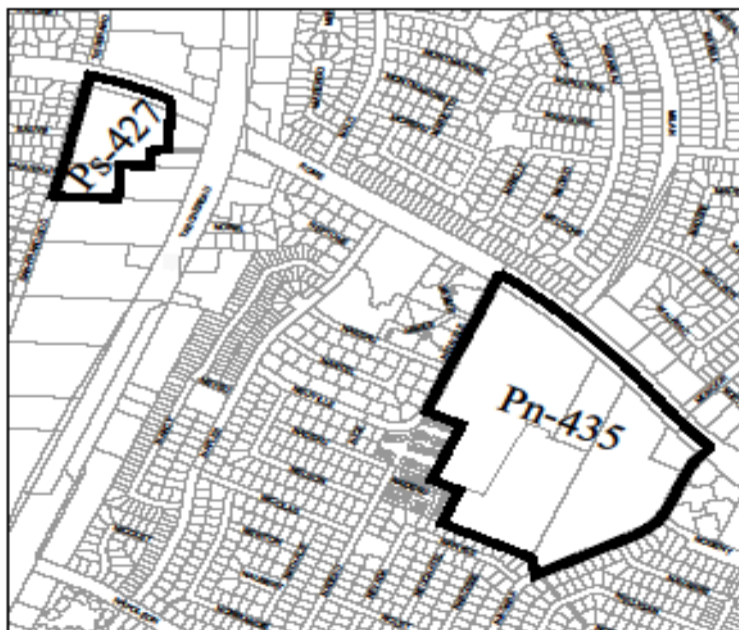
3. L'objet de ce projet de règlement est à l'effet de modifier le règlement de zonage REG-362, principalement de la façon suivante :

D'autoriser un marché public sur le terrain de l'esplanade de l'hôtel de ville situé dans la zone Ps-427. Plusieurs usages commerciaux y sont déjà autorisés, dont ceux requis pour un marché public (ex.: vente de fruits et légumes, d'aliments et de mets préparés, de fleurs, de produits artisanaux, etc.). Cependant, le règlement prévoit que ces usages doivent être exercés à l'intérieur d'un bâtiment, alors que dans le cas du marché public tenu à Brossard, les produits sont vendus à l'extérieur d'un bâtiment. Il est donc requis de modifier le règlement REG-362 pour afin de permettre que ces usages puissent être exercés à l'extérieur d'un bâtiment et de reprendre la disposition spéciale afférente à la zone Pn-435, correspondant au secteur de Poly-aréna pour l'ajouter à la zone Ps-427.

4. Ce premier projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Le premier projet de règlement numéro REG-362-01 peut être consulté durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30, au comptoir du Service du greffe de l'hôtel de ville de Brossard situé au 2001, boulevard de Rome.

Le premier projet de règlement REG-362-01 vise la zone Pn-435 correspondant au secteur Poly-aréna et la zone de l'hôtel de ville, soit la zone Ps-427, montrées au plan du secteur concerné ci-dessous illustré :



Brossard, ce 27^e jour de février 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.